

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21- 0019439

ND: 79539

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2584 Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BADRANE Fouad

Date de naissance : 01/06/1954

Adresse : Lot 23 Hafif Fatah 1er Etage El Oulfa Casablanca

Tél. : 06 66 82 36 31

Total des frais engagés : 1925,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/06/2021

Nom et prénom du malade : TAHIR HABIBI Age : 68ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Visceral

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : maladie

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : TAHIR HABIBI

Le : 02/06/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/06/2023	CS		25000	DR BAKRIM MEDICAL OPHTALMOLOGUE Maladies et Chirurgie des Yeux Place Chahdha, 323 Bd. Oued Daoura Dulfa - CASABLANCA +21 05 22.91.42.65

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>PHARMACIE WILAYA BOULOUEYA ZEKRI Abdellatif Docteur en Pharmacie 22-224 Bd Sued Boulouya El Oulta Algeria - Tel: 0522.90.51.13 0229122000077</p>	12/06/1992	75,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
LUNETTE ISLAM 184, Rue des Anglais Casablanca	15/06/21					1.600,00 dhs

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d...

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram showing a 12x12 grid of numbered circles. The grid is bounded by a thick black border. The numbers in the circles follow a specific pattern: the top row has values 1, 2, 1, 2, 3, 4; the second row has 3, 2, 1, 2, 3, 4; the third row has 5, 4, 3, 2, 1, 2; the fourth row has 6, 5, 4, 3, 2, 1; the fifth row has 7, 6, 5, 4, 3, 2; the sixth row has 8, 7, 6, 5, 4, 3; the seventh row has 8, 7, 6, 5, 4, 3; the eighth row has 7, 6, 5, 4, 3, 2; the ninth row has 6, 5, 4, 3, 2, 1; the tenth row has 5, 4, 3, 2, 1, 2; the eleventh row has 4, 3, 2, 1, 2, 3; and the twelfth row has 3, 2, 1, 2, 3, 4. A vertical arrow labeled 'H' points upwards through the center of the grid. A horizontal arrow labeled 'D' points to the left through the center. A diagonal arrow labeled 'G' points towards the bottom-right corner.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SAGUET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Mohamed BAKRIM

* Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

* Traitement par laser

* Chirurgie par phaco-émulsification, Strabisme

* Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

* Membre de l'Américain Academy of ophtalmology



الدكتور محمد باكريم

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة قصر البصر : العلاج بالليزر

الجلالة بدون تخدير - حول البصر

عضو فعلى في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لأمراض العيون

Casablanca le

12/06/2022

الدار البيضاء، في



TAHRI HABIBA

$$VL \text{ OD} = +4,75 \text{ D}$$

$$OG = +2,00 \text{ D}$$

V TAN, organiques + Malades

$$V \text{ add } OOG + 3,00 \text{ D}$$

$$75,70 \times 1$$

ZALERG coll x 26 / () OOG

ZALERG 0.25 mg/ml

Colline 5 ml - PPV : 75,70 DH
Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed

Casablanca - Pharmacien Responsable : Amina Di

$$T = 75,70$$

HARMACIE WILAYAT MOULOUYA
ZEKRI Abdellatif
Docteur en Pharmacie
220-222-224-Bd Oued Moulaya El Oulfa
Casablanca . Tel: 0522.90.51.13
MCE: 00229122000071

Dr. BAKRIM Mohamed
OPHTALMOLOGUE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Place Chahdia, 323 Bd. Oued Daoura
Oulfa - CASABLANCA
+212 05 22 91 42 65

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة - الألفة - الدار البيضاء - العيادة : 05 22 91 42 65

Place Chahdia, 323 Bd Oued daoura - Oulfa - Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anfa hira JADIDA
Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275
ICE : 002212845000044
IF : 30011276 - INP : 33610708

0000745

Casablanca, le 15/06/2021

M. TAHIR HABIBA

Doit

Nature de Verres	Vision de loin	Vision de près	Doubles foyers	Varilux
Progressif OKM.N.A.H.	OD..... OG.....	OD..... OG.....	OD..... OG.....	OD..... OG.....
① Monture	Métal	Plastique		600,00
V.L. : - OD.....	+ 1,75			500,00
- OG.....	+ 1,00			500,00
V.P. : - OD.....				
- OG.....				
ADD/.....	+ 3,00			
TOTAL				1600,00

Arrêtée la présente facture à la somme de
LUNETTES ISLAM
184, Rue des Anfa
Casablanca